

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 17 FEVRIER 2025

L'An deux mil VINGT CINQ le **dix-sept février** à vingt heures ,
Le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal 11 Février 2025

PRÉSENTS : Serge CHASSAGNE, Michel DESSENNE, Alexis DROUET , Marie-Françoise DUPUY,
Gérard FULCRAND, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Pierre LOFFICIAL Claire NONY,
Michel PLAZANET, Nelly PRIOUX, Cécile SAGE, Jacques WARTEL

ABSENTS : Cyril MALIGE-LEQUENNE , Martin MOLLE,

POUVOIRS Cyril MALIGE LEQUENNE a donné pouvoir à Gérard FULCRAND
Martin MOLLE a donné pouvoir à Claire NONY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise DUPUY

QUORUM : atteint

Ordre du jour

- ✓ Validation de la nouvelle composition du Conseil Communautaire ;
- ✓ Participation à FDEE 19 pour l'année 2025 ;
- ✓ Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2025-2026 ;
- ✓ Délibération relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – IFSE et CIA ;
- ✓ Prévoyance PSC - Avis défavorable du Conseil Social Territorial (CST) - Modifications à apporter avant nouvelle saisine du CST ;
- ✓ Dossier Transfert de Compétences de l'Eau ;
- ✓ Evocation dossier « Puy l'Alouette » ;
- ✓ Dossier « Pont du Ruisseau du Merle » ;
- ✓ Questions diverses.

En début de séance, le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'étude financière et technique nécessaire à une demande de subvention DETR .

1 VALIDATION DE LA NOUVELLE COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Suite à la création de la commune nouvelle LES TROIS SAINTS , le conseil communautaire est maintenant composé de 35 membres, dont 5 membres pour la commune nouvelle

POUR UNANIMITE

2 PARTICIPATION A LA FDEE POUR 2025

Le montant de la cotisation ayant été revu au prorata du nombre d'habitants des communes adhérentes, la cotisation de la commune de CONDAT se monte à 1986 € pour l'année 2025. Il est donc proposé de renouveler l'adhésion.

POUR UNANIMITE

3 ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2025/2026

Il est proposé de maintenir la semaine de 4 jours pour le RPI CONDAT/EYBURIE et de reconduire la convention pour 3 ans.

POUR UNANIMITE

4 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) IFSE ET CIA

Validation par le centre de gestion

POUR UNANIMITE

5 PREVOYANCE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le montant prévu de par la commune de 7€ ayant été jugé trop faible par le CST, il est proposé une prise en charge par la commune de 50% du montant d'une cotisation type proposée aux salariés à compter du 01.01.2025.

POUR UNANIMITE

6 DOSSIER TRANSFERT DES COMPETENCES DE L'EAU

Il est rappelé l'obligation d'adhérer à un syndicat pour obtenir les subventions d'Adour-Garonne pour l'entretien des réseaux

Il est proposé d'adhérer au syndicat de PUY LA FORET

En attente de la prochaine réunion en avril 2025, le conseil ne souhaite pas prendre de décisions immédiates

Il est prévu de poser des compteurs sur les bâtiments communaux (cantine, salle polyvalente, école)

Il est prévu de demander à la trésorerie un état patrimonial de l'eau à fournir au syndicat.

7 DOSSIER ECHANGE PUY L'ALOUETTE

Afin de clôturer ce dossier, le conseil mandate le maire pour prendre rendez-vous avec un notaire pour régulariser par **acte notarié**.

POUR UNANIMITE

8 DOSSIER PONT DU RUISSEAU DU MERLE

Le pont ayant été endommagé en octobre 2024, il est nécessaire de déposer un dossier de remise en état auprès de l'OFB, sachant que les travaux ne pourront pas débuter avant avril 2025

Le conseil mandate le maire pour déposer le dossier.

Le conseil est favorable à ce que le maire dépose un arrêté communal limitant le tonnage des camions sur certains tronçons des voies communales.

POUR UNANIMITE

9 DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Concernant le projet de réhabilitation d'un logement communal, le conseil propose de déposer une demande de subvention DETR portant sur l'étude de faisabilité de cette rénovation, Le devis prévu est de 50.000 € (sans les peintures ni la cuisine) ainsi que le changement des fenêtres et la peinture de la mairie prévus dans le contrat de contractualisation

POUR UNANIMITE

SEANCE CLOTUREE A 21H 45